



ERIC WOERTH
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

GEORGES TRON
SECRETARE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE, AUPRES
DU MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.travail-solidarite.gouv.fr

www.fonction-publique.gouv.fr

Paris, le 9 juin 2010

GEORGES TRON SOUHAITE CREER LES CONDITIONS NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Georges TRON, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, a annoncé aujourd'hui lors d'un colloque au Sénat qu'il souhaitait créer les conditions nécessaires au développement du télétravail dans la Fonction publique.

Le télétravail présente de **nombreux avantages**, à la fois pour les employeurs publics et pour les agents. Sur la base du volontariat, il permet notamment d'améliorer les conditions de travail des personnels, en offrant une meilleure conciliation entre leur vie privée et leur vie professionnelle.

Le ministre a constaté que le télétravail était moins développé dans la Fonction publique que dans le secteur privé et que **les marges de progression étaient importantes**. Les tâches accomplies par les agents publics sont en effet largement susceptibles d'être dématérialisées, ce qui leur permet de travailler à domicile. Pour Georges TRON, **le télétravail ne doit pas pour autant couper l'agent de la vie du service**.

Dans le prolongement de travaux réalisés en 1998 par la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique, **Georges TRON a proposé le lancement d'une mission sur le télétravail**. Celle-ci formulera des propositions susceptibles de permettre à ce mode d'organisation du travail de se développer dans de bonnes conditions pour les agents. Sur la base de ces propositions, **une concertation avec les organisations syndicales pourra être lancée**.

Contacts presse :

Cabinet de Georges Tron

Isabelle d'Halluin, conseillère chargée de la communication et de la presse - 01 44 38 31 75